

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 AVRIL 2008 – DEBUT 19 h 10**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, Mme FAVERGEON Geneviève, M. GOURBIERE Nicolas, Mme HATTERER Martine, M. ROUSSET Jean-Louis, M. OCTROY Gérard, Mme MARCHAND-COGNET Colette, M. FRAIOLI René, M. MOLINA Patrice (arrivé à 19 h 35), Mme DOTTO Corinne, Mlle FAURE Françoise, M. GAUDIN Gérald, Mme LAVIE Colette, M. POCHART André, M. NADOUR Djamel, Mme GEORGES Colette, M. CHARNI Abdelkader, Mlle MOLERO Marielle, M. VARENNE Cédric, Mlle PAULIN Liliane, M. CALTAGIRONE Pascal, M. GAMBINO David, Mlle KERGOT Virginie, M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine

**Avaient donné pouvoir :**

Mlle CHEYTION à M. GOURBIERE,  
Mme BRERO à M. POCHART,  
Mme LACOUR à Mme FAVERGEON

**Absents sans pouvoir :**

Mme FARIGOULE  
M. ROYON  
Mme MASSON

**M. VARENNE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité**

Le procès verbal de la séance du 3 avril 2008 est diffusé à l'assemblée et approuvé à l'unanimité. M. POINT Jean, au nom du groupe GAUCHE CITOYENNE ET ECOLOGISTE souhaite présenter un vœu concernant la réforme des bacs professionnels. Ce vœu est diffusé à l'assemblée.

<b>FINANCES</b>
-----------------

**Rapport n°08-05-01 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif budget principal 2007**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

**Ont été dépensés en 2007 :**

- **en fonctionnement 15 057 286,11 €** pour une prévision de 16 888 301,00 € (dont 1 600 000 € de virement à la section d'investissement). *Avec les opérations d'ordre à exécution automatique (vente de biens) la prévision budgétaire est corrigée à 17 113 968,71 € dans le compte de gestion.*

Le niveau de réalisation en 2006 était de **13 806 367,13 € (+9,06% entre 2006 et 2007)**

- **en investissement 9 335 488,13 €** pour une prévision de 14 972 701,40 € (dont le déficit d'investissement 2006 pour un montant de 1 594 765,40 €). *Avec les opérations d'ordre à exécution automatique (vente de biens), la prévision budgétaire est corrigée à 15 087 801,11 € dans le compte de gestion.*

Le niveau d'exécution en 2006 se situait à **11 859 956,05. (-21,29 % entre 2006 et 2007)**

**Ont été encaissés en 2007 :**

- **en fonctionnement 17 218 632,19 €** pour une prévision établie à 16 888 301,00 €. Le niveau de réalisation 2006 est de **16 157 852,37 € (+6,57 % entre 2006 et 2007)**
- **en investissement 9 340 305,38 €** pour une prévision de 14 972 701,40 € (dont 1 600 000 € de virement de la section de fonctionnement).

L'exécution 2006 s'établissait à **12 265 035,36 € (-23,85 % entre 2006 et 2007)**

	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2006</b>	<b>Part affectée à l'investissement exercice 2007</b>	<b>Résultat de l'exercice 2007</b>	<b>Résultat de clôture 2007</b>
Investissement	- 1 594 765,40 €		4 817,25 €	- 1 589 948,15 €
Fonctionnement	2 359 126,18 €	2 359 126,18 €	2 161 346,08 €	2 161 346,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>764 360,78 €</b>	<b>2 359 126,18 €</b>	<b>2 166 163,33 €</b>	<b>571 397,93 €</b>

**Le résultat de fonctionnement est de 2 161 346,08 €, après reprise du résultat 2006.**

**Le résultat d'investissement est de – 1 589 948,15 €, après reprise du déficit de l'année 2006.**

Compte tenu des dépenses d'équipement engagées non mandatées (**3 305 881,00 €**), et des recettes certaines non encore recouvrées en section d'investissement (**562 752,56 €**) **les restes à réaliser 2007-2008 présentent un solde déficitaire de – 2 743 128,44 €.**

Le résultat net cumulé s'établit donc à 2 161 346,08 € d'excédent de fonctionnement et – 4 333 076,59 € de besoin de financement en investissement, **soit un solde général de clôture déficitaire de – 2 171 730,51 €.**

« C'est la photographie de la consommation des crédits au 31 décembre de l'année écoulée. A l'inverse du budget qui est une prévision, le C.A. est l'image de l'exécution réelle du budget.

Premier constat :

- l'exécution des recettes a été au-delà de la prévision : plus d'argent a été encaissé, notamment sur la fréquentation périscolaire, dans le cadre du contrat enfance
- l'exécution des dépenses était en deçà des prévisions : effort de bonne gestion sur l'ensemble des services.

Un résultat de fonctionnement de 2,161 millions d'euros qui permet de faire face au besoin de financement de la section d'investissement cumulé de 1,589 M € : uniquement sur 2007, la commune a dégagé un résultat positif d'investissement de 4 500 € : une des raisons a été le fait de contracter un emprunt de plus de 4 000 000 €.

Les dépenses de personnel ont légèrement progressé de 7% entre 2006 et 2007, cette hausse est notamment due au recrutement de deux policiers municipaux supplémentaires et à l'application des grilles relatives aux nouveaux cadres d'emploi entre 2006 et 2007.

En section d'investissement un taux de réalisation des dépenses de près de 80%, ce qui explique le fort recours à l'emprunt évoqué précédemment.

Le compte administratif permet également de mettre en lumière les restes à réaliser, c'est-à-dire, les dépenses engagées non mandatées, et les recettes certaines non encore recouvrées. En matière de dépenses, près de 3,3 millions d'euros de restes à réaliser doivent être honorés en 2008 alors que 562 752 € de recettes devront être recouvrées, de fait, la balance des reports est déficitaire de 2,7 millions d'euros pour lesquels il faut prévoir un financement par l'emprunt en 2008.

Néanmoins, lors du vote du budget primitif, toutes les subventions n'avaient pas été imputées par absence de confirmation : or, le conseil régional a confirmé un financement complémentaire de 600 000 € pour le projet du Grand-Pont, sur lesquels la commune peut inscrire d'ores et déjà 410 000 €, qui concernent les opérations salle polyvalente et reconstruction du gymnase Saint-Exupéry. Cette

recette nouvelle permet en conséquence de ne limiter le recours à l'emprunt qu'à 2,3 M€ millions supplémentaires, en sus des 1,8 déjà programmés lors du budget primitif 2008.

C'est la raison du projet de décision modificative telle que proposée ainsi que l'ajustement des crédits de l'école de musique et des crédits inscrits pour la DSU, que la préfecture a demandé de rectifier (1 027 000 € au lieu de 1 050 000 €).

C.A EAU : déficit d'exploitation en 2007 lié à deux manques à gagner conséquents : DURALEX (qui consommait plus de 90 000 m<sup>3</sup>/an) et OMCO (qui consommait 45 000 m<sup>3</sup>/an) soit près de 10% des volumes vendus par la commune ».

Monsieur POINT souhaite intervenir :

« Compte administratif 2007 : La majorité municipale rattrapée par la réalité des chiffres

Il n'est pas inutile de rappeler que les différents comptes administratifs qui sont soumis ce soir au vote des élu(e)s traduisent réellement l'activité de la majorité municipale au cours de l'année écoulée, à la différence des budgets primitifs qui traduisent des orientations politiques.

Le travail de l'opposition consiste à mettre en parallèle les budgets primitifs de la même année, qui sont votés par la majorité municipale et qui sont l'affichage de sa politique, des moyens financiers donnés à la mise en place de son programme avec la réalité des comptes administratifs.

La question est donc évidente : le compte administratif 2007 traduit-il dans la réalité le bon déroulement du budget primitif 2007 tel qu'il a été conçu, élaboré, présenté à la population et finalement voté ?

La réponse est non !

Tout d'abord lors de l'adoption du budget primitif 2007, la majorité avait annoncé sa ferme intention de contenir les dépenses de fonctionnement (la baisse prévisible était de moins 43.000 € par rapport à 2006). Le compte administratif montre que la réalité a été toute différente avec 15.057286,11€ en 2007 contre 13806367,13 € en 2006. En guise de contenir les dépenses, elles ont évolué de plus 9 % !

Nous constatons cette année encore que les recettes de fonctionnement sont supérieures de 2,16 millions d'€ aux dépenses de fonctionnement ce qui représente un nombre de points d'impôts non négligeables ! (Quand on sait que 100.000€ représente 1 point d'impôt).

Certains postes de dépenses de la section de fonctionnement ont retenu notre attention :

- les dépenses en eau et en assainissement dépassent de plus de 20% la prévision budgétaire (226.382 € contre 186.100€). Ce qui témoigne d'une mauvaise appréciation de la dépense d'autant que l'été n'a pas été caniculaire,
- le poste alimentation (cantines) est quant à lui en baisse de 24% (128.037€ contre 168.250€ budgétés). Faut-il y voir une baisse de la fréquentation des cantines scolaires liée aux difficultés socio-économiques dans lesquelles sont plongées de nombreuses familles Ripagériennes ?
- en revanche, le transfert des missions de services publics aux sociétés privées continue d'augmenter. Les contrats de prestations de services dépassent de 50.000 € la prévision votée à 169.000 €,
- côté rémunérations, on note une forte baisse en masse des rémunérations de titulaires (moins 559.000€ pour un montant voté à hauteur de 3.945.011 €) et en retour c'est l'envol des autres indemnités (heures supplémentaires ?) qui se montent à 763.000 € pour un montant voté à hauteur de 487.000 €),
- dans ce registre, on remarque avec étonnement – car il n'y a pas eu de changement notable de législation sur le sujet- que les cotisations Urssaf, Caisse de retraite et

Assedic sont en réalité plus hautes de 290.000 € que les crédits ouverts lors des votes du budget,

- o enfin, certains crédits ouverts comme Autres Charges Exceptionnelles pour un montant de 100.200 € n'est consommé qu'à hauteur de 1861 €, soit seulement 1,8 % ce qui témoigne du manque de maîtrise budgétaire de la part de la majorité municipale,
- o a contrario dans la section investissement, 29000 € ont été consommés dans le chapitre dépenses alors que 0 € avait été budgété !

Côté endettement, le ratio parle de lui-même, l'encours de dette / population est à Rive de Gier quasiment 30% supérieur à la moyenne nationale pour des villes de même importance.

Côté investissement, on souligne la faiblesse des subventions : 907.036,70 € qui ne couvrent que 10 % des dépenses et qui sont même inférieures par rapport à la prévision budgétaire.

La majorité a réalisé quasiment 5,6 M € de travaux en moins par rapport à la prévision budgétaire et on doit comprendre que les difficultés financières de la ville sont réelles car cela fait de nombreuses années que le volume d'investissements en euros est aussi bas.

On comprend que la majorité municipale subit au lieu de prévoir car en l'occurrence c'est bien plus de 14 M€ d'investissements qui avaient voté pour 9,3 M€ de réalisés !

On peut aussi se demander si la politique ne consiste pas faire traîner les travaux afin d'étaler au mieux les engagements financiers vis à vis des entreprises. Et de récupérer ainsi une marge de manœuvre d'affichage pour augmenter l'autofinancement !

Ce compte administratif est le constat de la politique de la majorité municipale qui appelle déjà nos critiques et remarques lors des budgets primitifs et décisions modificatives. Il souligne que les difficultés sont réelles pour maintenir les objectifs électoraux bien que les recettes de fonctionnement soient supérieures à la prévision. Notre groupe s'abstiendra sur ce compte administratif considérant qu'il n'a pas vocation à influencer la politique municipale !

#### Eau et Assainissement :

Les comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement vont appeler de notre part les mêmes remarques de fond que celui du budget principal.

Ainsi pour l'eau on enregistre un résultat d'exploitation négatif et complètement conjoncturel, lié à la créance de l'entreprise DURALEX et à l'achat d'eau (137.000 €) en lien avec les travaux de la station de traitement.

La vente d'eau qui était budgétée à 1.036.890 € est finalement inférieure de 116.174 € et l'on note que les subventions d'investissements réellement perçues sont inférieures de 854.216 € à la prévision budgétaire. Les investissements sont inférieurs de 400 % à la prévision et l'on peut dire que cette politique qui consiste à ne pas faire ce que l'on prévoit pénalise les consommateurs. D'autant que le prix de l'eau avait été augmenté de façon significative les années précédentes.

Idem pour l'assainissement dont les dépenses d'exploitation sont 55 % inférieures au budget primitif et les dépenses d'investissement en baisse de 79 % par rapport à la prévision.

Là encore et pour les raisons précédemment évoquées, nous nous abstiendrons lors du vote des comptes administratifs de ces deux budgets. »

M. GOURBIERE est surpris par ces propos. Il faut étudier ce qui se passe dans l'économie actuelle : hausse du carburant, des matières premières, de l'ensemble des éléments du BTP.

En ce qui concerne la cantine scolaire, les effectifs n'ont pas diminué bien au contraire. Un travail de fond a été mené par les services municipaux. Ils achètent chez le producteur pour limiter les coûts, trouver une solution en terme de qualité prix équivalent.

En ce qui concerne les prestations transférées dans le domaine du privé, M. GOURBIERE se félicite de cette politique menée. S'il y a transfert, cela signifie que la mairie reconnaît ne pas pouvoir faire ce qui est demandé. De plus, cela libère du temps pour les agents afin qu'ils puissent mieux répondre aux demandes les concernant.

Au sujet de l'eau, des rémunérations, il y a des orientations d'ordre qui gonflent le budget mais qui s'annulent. La commune réalise 80 % des investissements.

En matière d'imprévus, M. POINT reproche d'avoir ajouté inutilement 200 000,00 € mais M. GOURBIERE se réjouit qu'ils n'aient pas été utilisés.

Dans la dernière mandature, un gros travail a été déployé sur l'attribution des subventions aux associations.

Sur le dossier ANRU, la commune récupère 48 000,00 € pour le quartier du Grand Pont.

M. BONY n'apprécie pas d'entendre que la ville de RIVE DE GIER décide d'augmenter les tarifs de ses prestations parce qu'elle subit la crise de l'économie actuelle (hausse du carburant, des matières premières...). Avec cette politique les familles sont pénalisées deux fois. Il a participé à trois commissions et y a entendu le même discours sur la nécessaire augmentation des tarifs des services de la ville. Les Ripagériens n'ont pas voté sur ces propositions. M. BONY souhaite mettre en alerte les Ripagériens qui n'ont pas à payer les pots cassés de la gestion menée depuis treize ans par la majorité de droite.

M. GOURBIERE ne refuse aucun outil pour influencer sur le budget. En dix ans, aucune augmentation n'a été appliquée sur les quatre taxes et peu de communes peuvent se prévaloir de cela.

M. BONY confirme ses propos pour l'augmentation des tarifs et renouvelle son message d'alerte à destination des Ripagériens. La commune entre dans une grave dérive et seule la mobilisation des Ripagériens pourra empêcher ces mauvais coups.

M. GOURBIERE réaffirme ses propos. Il ne refuse aucun outil pouvant aider à l'amélioration du budget. Son souhait est de laisser dans six ans un budget clair et honnête.

M. POINT est surpris d'entendre cette information car le dernier prêt contracté par la majorité est supérieur à la capacité de remboursement de la Ville ! Secondement et même si les élus de la majorité actuelle sont peu impactés par les éléments du compte administratif qui touchaient leurs prédécesseurs, il est important de se souvenir que M. FABREGUE annonçait en 2007 un gel des dépenses de fonctionnement et même lors du vote du budget une baisse de 43 000 € alors que le compte administratif montre qu'elles ont évolué par rapport à 2006 de 9 %. Vous êtes donc dans l'incapacité de mettre en œuvre ce que vous décidez.

M. POINT a relevé une baisse du poste cantine scolaire de 24 %. Est-il possible de réduire les coûts de 24 %, alors que les denrées alimentaires ont fortement augmenté, ou bien est-ce les familles en difficultés qui ne peuvent plus assumer la charge financière de la cantine et qui n'inscrivent plus leurs enfants ?

Sur le discours de M. GOURBIERE sur l'ouverture aux services extérieurs afin de dégager du temps pour les agents, M. POINT reste sceptique. La commune doit payer pour des services ou prestations qu'elle assumait donc elle perd de son autonomie.

M. GOURBIERE a une politique qui est très proche de M. FABREGUE, son prédécesseur. Il est très difficile de prévoir les influences locales.

M. FRAIOLI, doyen du conseil municipal prend la présidence et propose aux élus de procéder aux votes du compte administratif et du compte de gestion.

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 ne participent pas au vote : POINT Jean, BENOUMELAZ Caroline, BONY Vincent, CORTINOVIS Martine) le compte administratif.**

Le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Principal.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.**

## **Rapport n°08-05-02 : Affectation du résultat budget principal 2007**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

A la suite du vote du compte administratif et de l'approbation du compte de gestion, le résultat constaté en fonctionnement est de 2 161 346,08 € et en investissement de – 1 589 948,15 €.

Après constatation du résultat de fonctionnement, aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section de fonctionnement (chapitre 002),
- soit au financement de la section d'investissement (article 1068).

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (chapitre 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Partant de ce principe, **l'excédent de fonctionnement 2007 (2 161 346,08 €)** doit être affecté dans sa totalité au **compte 1068** pour couvrir le **déficit d'investissement de - 1 589 948,15 €** et le **solde déficitaire des restes à réaliser de – 2 171 730,51 €**.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (chapitre 001), quelque soit le sens. **Le déficit d'investissement 2007 de – 1 589 948,15 €** est donc inscrit au **compte 001**.

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 ne participent pas au vote : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) l'affectation du résultat – budget principal 2007**

## **Rapport n°08-05-03 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif budget annexe eau 2007**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

**Ont été dépensés en 2007 :**

- **en section d'exploitation 1 459 710,39 €** pour une prévision de 1 577 701,00 € (dont 14 535,00 € de virement à la section d'investissement).  
Le niveau d'exécution en 2006 se situait à **1 283 974,11 €. (+ 13,69 % entre 2006 et 2007)**
- **en investissement 2 018 512,51 €** pour une prévision de 8 891 769,43 €. Le réalisé 2006 était de **932 669,13 €.** **(+ 116,42 % entre 2006 et 2007).**

**Ont été encaissés en 2007 :**

- **en section d'exploitation 1 434 510,96 €** pour une prévision de 1 577 701,00 €. L'encaissement 2006 était de **1 736 604,77 €.** **(-17,40 % entre 2006 et 2007)**
- **en investissement 2 907 244,71 €** pour une prévision de 8 891 769,43 € (dont 14 535,00 € de virement de la section d'exploitation). Le niveau d'exécution en 2006 se situait à **585 008,16 €.** **(+ 396,96 % entre 2006 et 2007)**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement exercice 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 24 845,16 €		888 732,20 €	863 887,04 €
Exploitation	539 894,32 €	539 894,32 €	- 25 199,43 €	- 25 199,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>515 049,16 €</b>	<b>539 894,32 €</b>	<b>863 532,77 €</b>	<b>838 687,61 €</b>

**Le résultat d'exploitation est de – 25 199,43 €.**

**Le résultat d'investissement est de 863 887,04 €, après reprise du résultat 2006.**

Compte tenu des dépenses d'équipement engagées non mandatées, **les restes à réaliser 2006 présentent un solde excédentaire de 75 765,80 €.**

Le résultat net cumulé s'établit donc à – 25 199,43 € de déficit d'exploitation et 939 652,84 € d'excédent d'investissement.

Il en résulte un **solde de clôture excédentaire de 914 453,41 €.**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces comptes, conformes à ceux de M. le Trésorier Municipal.

Par conséquent, il n'y a pas lieu de procéder à la délibération d'affectation du résultat :

- le déficit d'exploitation a été reporté par anticipation au chapitre 002 en dépenses du budget
- l'excédent d'investissement a été reporté par anticipation au chapitre 001 en recettes du budget.

Le conseil municipal approuve à la majorité (**4 ne participent pas au vote : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine**) le compte administratif – budget annexe eau 2007.

Le trésorier principal rédige le compte de gestion – budget annexe eau 2007.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion – budget annexe eau 2007.**

**Rapport n°08-05-04 : Approbation du compte de gestion et du compte administratif budget annexe assainissement 2007**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

**Ont été dépensés en 2007 :**

- **en section d'exploitation 764 427,49 €**, pour une prévision de 1 188 000,00 € (dont 215 163,00 € de virement à la section d'investissement).  
Le niveau d'exécution en 2006 se situait à **743 764,15 € (+ 2,78 % entre 2006 et 2007)**
- **en investissement 1 155 502,16 €**, pour une prévision de 2 067 125,04 €.  
Le niveau d'exécution en 2006 était de **1 403 992,12 € (- 17,70 % entre 2006 et 2007)**

**Ont été encaissés en 2007 :**

- **en section d'exploitation 931 472,09 €**, pour une prévision de 1 188 000,00 €.  
En 2006, **1 098 538,35 €** avaient été exécutés. (**- 15,21 % entre 2006 et 2007**)
- **en investissement 746 464,28 €** pour une prévision de 2 067 125,04 € (dont 215 163,00 € de virement de la section d'exploitation).

En 2006, l'exécution s'établissait à **1 169 698,29 € (- 36,18 % entre 2006 et 2007)**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement exercice 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Investissement	- 467 644,66 €		- 409 037,88 €	- 876 682,54 €
Exploitation	572 835,87 €	572 835,87 €	167 044,60 €	167 044,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>105 191,21 €</b>	<b>572 835,87 €</b>	<b>- 241 993,28 €</b>	<b>- 709 637,94 €</b>

**Le résultat d'exploitation est de 167 044,60 €.**

**Le résultat d'investissement est de – 876 682,54 €,** après reprise du résultat 2006.

Ces comptes sont conformes au compte de gestion de M. le Trésorier Municipal.

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 ne participent pas au vote : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) le compte administratif – budget annexe assainissement 2007.**

Le trésorier principal rédige le compte de gestion – budget annexe assainissement 2007.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion – budget annexe assainissement 2007.**

#### **Rapport n°08-05-05 : Affectation du résultat budget annexe assainissement 2007**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Après constatation du résultat d'exploitation, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'exploitation (chapitre 002),
- soit au financement de la section d'investissement (article 1068).

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit d'exploitation antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents d'exploitation reportés (chapitre 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Partant de ce principe, **l'excédent d'exploitation 2007 (167 044,60 €)** doit être affecté au **1068** pour couvrir le **déficit d'investissement de – 876 682,54 €**.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (chapitre 001), quelque soit le sens. **Le déficit d'investissement 2006 de – 876 682,54 €** est donc inscrit au **compte 001**.

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 ne participent pas au vote : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) l'affectation du résultat budget annexe assainissement 2007.**

**Rapport n°08-05-06 : Délibération relative aux provisions – budgets annexes – réforme de la M49 en 2008**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

La M4 autorise le choix entre deux options pour provisionner les risques et charges.

Soit :

- Provisions semi budgétaires (nouveau droit commun applicable en l'absence d'une délibération
- Provision budgétaire (ancienne méthode)

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 ne participent pas au vote : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) l'approvisionnement des risques et charges en provision budgétaire.**

**Rapport n°08-05-07 : Décision modificative n° 1 – budget principal 2008 – intégration des restes à réaliser**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Compte tenu de l'arrêté des comptes qui vient d'être approuvé pour le budget principal de la commune, compte tenu également de la lettre d'observations de la préfecture de la Loire sur l'intégration des restes à réaliser ainsi que sur le montant notifié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) qui n'était pas connu au moment du vote du budget primitif, compte tenu aussi de recettes nouvelles liées au conservatoire de musique à rayonnement communal, il y a lieu de procéder à la décision modificative qui suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Restes à réaliser 2007	DM 1		Restes à réaliser 2007	DM1
Chapitre 011		10 000,00 €	Chapitre 73		10 000,00 €
			Chapitre 74		0,00 €
			Article 74123	<i>ajustement DSUCS</i>	-23 000,00 €
			Article 7473	<i>ajustement subvention CG42 école de musique</i>	23 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000,00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre 20	85 983,00 €		Chapitre 13	562 752,56 €	410 000,00 €
Chapitre 204	46 700,00 €		Chapitre 16		2 328 128,44 €
Chapitre 21	426 667,00 €	-5 000,00 €			
Chapitre 23	2 746 531,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>3 305 881,00 €</b>	<b>-5 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>562 752,56 €</b>	<b>2 738 128,44 €</b>

Et pour le budget annexe de l'eau, l'intégration des restes à réaliser en recettes :

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
	Restes à réaliser 2007	DM 1		Restes à réaliser 2007	DM1
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
			Chapitre 13	75 765,80 €	
			Chapitre 16		-75 765,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 765,80 €</b>	<b>-75 765,80 €</b>

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 contre : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) la décision modificative n° 1 – budget principal 2008 – intégration des restes à réaliser.**

**Rapport n°08-05-08 : Financement du service des eaux**  
**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Le service municipal des eaux assure la production, le traitement, la distribution, la facturation de l'alimentation en eau potable de la ville.

Le service des eaux assure, par obligation réglementaire, une part des missions du service assainissement, à savoir le calcul de la taxe d'assainissement, la facturation de cette taxe, le secrétariat et renseignements y afférent.

Il convient donc d'impacter ces charges sur le service assainissement et il est proposé au conseil municipal le mode opératoire suivant :

- le service des eaux facture au service assainissement :
  - 40 % du coût salarial de l'agent chargé de la facturation
  - 30 % du coût salarial de l'agent chargé de l'accueil, secrétariat, renseignement.

**Le conseil municipal approuve à la majorité (4 ne participent pas au vote : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) le mode de financement du service des eaux tel qu'il est décrit ci-dessus.**

**Rapport n° 08-05-09 : Admission en non valeur – budget ville**  
**Rapporteur : N. GOURBIERE**

M. le trésorier principal de RIVE DE GIER sollicite l'inscription en non valeur de la somme suivante, qui n'a pu être recouvrée :

151,50 €, pour créances 2006 irrécouvrables et pour lesquels les poursuites n'ont pas abouti.  
615,20 €, pour créances 2007 irrécouvrables dont le seuil est inférieur au seuil de poursuite.

L'ensemble des voies réglementaires ayant été mises en œuvre par M. le trésorier et épuisées, il est proposé d'admettre en non valeurs cette somme, la dette elle-même n'étant toutefois pas éteinte du fait de cette procédure comptable. La dépense sera imputée au compte 654-020 du budget de la Ville pour l'exercice 2008.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur – budget ville.**

<b>MARCHES PUBLICS</b>
------------------------

**Rapport n° 08-05-10 : Aménagement îlot Lanoir - avenants marchés de travaux - marché complémentaire**  
**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Après décision de la commission d'appel d'offres réunie le 31 mars 2008, il est proposé au conseil municipal les avenants suivants :

**Lot N° 1 :** Terrassements-Mur de soutènement-Génie Civil  
Entreprise TPCF  
Avenant N° 1 pour : adaptation des réseaux EU et EP  
Montant de l'avenant : 21 760,46 € HT  
Le montant du marché passe de 530 522,95 € HT à 552 283,41 € HT

**Lot N° 2** : Réseaux humides et secs  
Entreprise TPCF  
Avenant N° 1 pour : adaptation des réseaux secs  
adaptation du réseau AEP  
mise en place de gaines pour vidéo  
Montant de l'avenant : 21 403,10 € HT  
Le montant du marché passe de 161 751,32 € HT à 183 154,42 € HT

**Lot N° 3** : Voirie-Revêtements  
Entreprise COLAS  
Avenant N° 1 pour : adaptation des aménagements  
(réseaux de surface, d'arrosage, de limites de prestations)  
Montant de l'avenant : 19 819,80 € HT  
Le montant du marché passe de 158 615,42 € HT à 178 435,22 € HT

**Lot N° 4a** : Serrurerie - inchangé à 78 359,77 € HT

**Lot N° 4b** : Mobilier urbain - inchangé à 20 190,00 € HT

**Lot N° 4c** : Jeux pour enfants - inchangé à 11 641,00 € HT

**Lot N° 1** : Terrassements-Mur de soutènement-Génie Civil  
Entreprise TPCF  
Marché complémentaire pour réaliser les travaux nécessaires à la liaison entre l'opération ville et l'opération immobilière.

Montant du marché complémentaire : 45 802,00 € HT

L'opération passe de 1 045 820,70 € HT à 1 154 606,06 € HT.

M. BONY intervient : il se sent obligé de ne pas voter contre ce rapport. Les travaux étant commencés il faut bien les terminer. Lors de la CAO, M. BONY a fait remarquer qu'il n'était pas normal que lorsque des difficultés mettent en cause les opérateurs du domaine privé et du domaine public, que ce soit le service public qui supporte seul les surcoûts occasionnés. Par ailleurs il n'approuve pas le choix d'étendre la vidéo-surveillance, contenu dans cette délibération. Il annonce l'abstention de son groupe.

**Le conseil municipal autorise à la majorité (4 abstentions : M. POINT Jean, Mme BENOUMELAZ Caroline, M. BONY Vincent, Mme CORTINOVIS Martine) Monsieur le Maire à signer les pièces inhérentes à la passation, suivi et règlement des avenants et marché complémentaire.**

**Rapport n° 08-05-11 : Locaux associatifs 33 rue de la République - avenants marchés de travaux**

**Rapporteur : N. GOURBIERE**

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 29 avril 2008, il est proposé au Conseil Municipal les avenants suivants :

**Lot N° 1** : Démolition  
Entreprise BEN SALAH  
Inchangé

**Lot N° 2** : Gros oeuvre  
Entreprise BÂTISSEURS  
Avenant N° 1 pour un décompte final à – 3 423 € HT  
Le montant du marché passe de 99 608,14 € HT à 96 185,14 € HT

- Lot N° 3** : Façade  
Entreprise BATI  
Inchangé
- Lot N° 4** : Charpente  
Entreprise SUPER  
Inchangé
- Lot N° 5** : Etanchéité  
Entreprise SES  
Inchangé
- Lot N° 6** : Menuiseries extérieures  
Entreprise SERO PVC  
Avenant N° 1 pour un décompte final à – 3 511 € HT  
Le montant du marché passe de 12 149 € HT à 8 638 € HT
- Lot N° 7** : Serrurerie métallerie  
Entreprise PRIER  
Avenant N° 1 pour adaptation de chantier  
Montant de l'avenant : 2 746,40 € HT  
Le montant du marché passe de 23 460 € HT à 26 206,40 € HT
- Lot N° 8** : Menuiseries intérieures bois  
Entreprise GACHET  
Avenant N° 1 pour un décompte final à – 1 022,25 € HT  
Le montant du marché passe de 15 904,20 € HT à 14 881,95 € HT
- Lot N° 9** : Plâtrerie peinture  
Entreprise SODOBAT  
Avenant N° 1 pour : adaptation de chantier et création de sanitaires au dernier étage  
Montant de l'avenant : 4 785,97 € HT  
Le montant du marché passe de 43 865,31 € HT à 48 651,28 € HT
- Lot N° 10** : Sols  
Entreprise AU SERPENT  
Inchangé
- Lot N° 11** : Ascenseurs  
Entreprise LOIRE ASCENSEURS  
Inchangé
- Lot N° 12** : VRD  
Entreprise APPIA  
Avenant N° 1 pour : création de drain et adaptation de chantier  
Montant de l'avenant : 372,37 € HT  
Le montant du marché passe de 28 775,98 € HT à 29 148,35 € HT
- Lot N° 13** : Plomberie  
Entreprise DUMAS  
Avenant N° 1 pour : adaptation de chantier et création de sanitaires au dernier étage  
Montant de l'avenant : 4 225,16 € HT  
Le montant du marché passe de 14 048,15 € HT à 18 273,31 € HT
- Lot N° 14** : Electricité  
Entreprise ELECSON  
Avenant N° 1 pour : création sanitaires au dernier étage  
Montant de l'avenant : 1 165 € HT  
Le montant du marché passe de 27 240 € HT à 28 405 € HT

**Lot N° 15 :** Chauffage VMC  
Entreprise ELECSON VMC  
Avenant N° 1 pour : création sanitaires au dernier étage  
Montant de l'avenant : 470 € HT  
Le montant du marché passe de 57 440 € HT à 57 910 € HT

Après décompte le montant de l'opération passera de 440 053,78 € HT à 447 182,43 € HT (compris avenant n° 1 du lot 4).

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les pièces inhérentes à la passation, suivi et règlement des avenants et marché complémentaire.**

**Rapport n°08-05-12 : Constitution d'un groupement de commandes – marché photocopieurs**  
**Rapporteur : M. GOURBIERE**

L'article 8 du code des marchés publics permet à deux entités juridiques distinctes de se grouper pour effectuer des commandes et achats analogues auprès d'un même fournisseur.

Depuis 2005, la commune a contracté un marché public de prestations de services avec une société de location-maintenance de photocopieurs pour ses propres besoins ainsi que ceux du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

Or, la commune et le C.C.A.S sont deux entités juridiques avec des personnalités morales différentes. Chacune devrait théoriquement en conséquence passer son propre marché. Aussi, afin de pouvoir bénéficier des mêmes conditions que précédemment, il est proposé à l'assemblée délibérante de signer une convention de groupement de commandes (projet joint en annexe) entre la commune et le C.C.A.S. pour contracter le futur marché de location-maintenance de photocopieurs.

M. POINT est arrivé quelques minutes en retard et la réunion était déjà terminée. Mais il a pu retenir que le montant global était moins élevé que prévu et que des prestations avaient été demandées en plus.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise M. le Maire à la signer.**

<b>COMMISSIONS</b>
--------------------

**Rapport n° 08-05-13 : Désignation des représentants de la commission communale des impôts directs**

**Rapporteur : M. le Maire**

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que la nomination des membres de la commission communale des impôts directs doit se faire dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Le directeur des services fiscaux établit cette liste sur proposition du conseil municipal. Il désignera huit titulaires et huit suppléants parmi seize propositions de titulaires et seize propositions de suppléants.

La liste doit être composée de 32 noms : 16 titulaires, 16 suppléants.

Le Maire ou son adjoint délégué préside la commission qui comportera 8 commissaires choisis sur cette liste. Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins et être inscrits au rôle des contributions.

Des propositions seront faites en séance pour pourvoir à ces désignations. Ce sont des contribuables qui ont une bonne connaissance de la collectivité.

**La liste suivante a été désignée à l'unanimité par le conseil municipal :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
CHARVIN Jean-Claude	POCHART André
FAVERGEON Geneviève	BRERO Nicole
GOURBIERE Nicolas	NADOUR Djamel
HATTERER Martine	GEORGES Colette
ROUSSET Jean-Louis	CHARNI Abdelkader
CHEYTION Emmanuelle	MOLERO Marielle
OCTROY Gérard	VARENNE Cédric
MARCHAND-COGNET Colette	PAULIN Liliane
FRAIOLI René	CALTAGIRONE Pascal
MOLINA Patrice	LACOUR Jacqueline
DOTTO Corinne	GAMBINO David
FAURE Françoise	KERGOT Virginie
LAVIE Colette	GAUDIN Gérald
MASSON Eliane	FARIGOULE Christiane
BONY Vincent	BENOUMELAZ Caroline
POINT Jean	CORTINOVIS Martine

#### **DIVERS**

##### **Rapport n° 08-05-14 : Frais de déplacement des élus**

**Rapporteur : M. le Maire**

Certains élus accomplissent chaque année un certain nombre de déplacements liés à leur mandat. Ces déplacements font l'objet d'un ordre de mission en bonne et due forme. Or, depuis le décret du 25 mars 2007 réformant la liste des pièces justificatives nécessaires à l'exécution budgétaire et comptable, il appartient désormais à l'assemblée délibérante d'autoriser le remboursement des dits déplacements pour les élus municipaux, que ceux-ci soient indemnisés ou non.

**Le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement des frais de déplacement des élus sur la base de la règle établie pour les fonctionnaires territoriaux par une délibération n° DEL-2007-059 du 31 mai 2007, sur la base d'un état de frais et d'un ordre de mission dûment délivré par les soins de M. le Maire.**

##### **Rapport n° 08-05-15 : Annulation d'un titre de recettes**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par une délibération n°DEL-2006-096 du 27 juillet 2006, le conseil municipal avait demandé le remboursement d'une partie du relogement consécutif à un incendie survenu le 1<sup>er</sup> décembre 2005, soit 1 913,00 €.

M. et Mme TISSOT, victimes de cet incendie, ont un solde résiduel de 518,00 € qu'ils ont de grosses difficultés à régler.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire une remise gracieuse de cette somme et d'autoriser M. le Maire à annuler le titre correspondant.**

**Rapport n° 08-05-16 MODIFIE : Constitution du dossier de subvention auprès du conseil régional – dossier A.N.R.U.**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le dossier déposé auprès de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (A.N.R.U.) a été validé en janvier dernier et les différentes opérations sont sur le point d'être lancées. Le conseil régional a autorisé la commune à démarrer les travaux par une correspondance de début avril 2008 et il convient désormais de déposer les dossiers de subvention.

**Une délibération approuvant le plan de financement est nécessaire, aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement suivant, pour les opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage communale :**

	Ville (€)	Conseil Général (€)	Conseil Régional (€)	ANRU (€)	Total (€)
<b>Rue de Bourgogne</b>	175 387,00	136 223,00		39 165,00	350 775,00
<b>Liaison piétonne</b>	87 948,00	33 475,00	173 249,00	17 324,00	311 996,00
<b>Requalification du parc</b>	60 032,00	116 588,00	87 425,00	36 117,00	300 162,00
<b>Salle polyvalente</b>	193 534,00	206 466,00	600 000,00		1 000 000,00
<b>Club House</b>	93 534,00	206 466,00	300 000,00		600 000,00
<b>Gymnase et boxe</b>	193 534,00	206 466,00	400 000,00		800 000,00
<b>Concertation et participation des habitants</b>	12 000,00		30 000,00	18 000,00	60 000,00

**Rapport n° 08-05-17 : Rapport de M. le Maire au titre de sa délégation**

**Rapporteur : M. le Maire**

Décision n° DEC-2008-024 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la finition et l'élargissement du chemin des Peschures

Décision n° DEC-2008-025 : Cession et sortie d'inventaire de matériels aux établissements PICARD

Décision n° DEC-2008-026 : Maîtrise d'œuvre renouvellement canalisation rue des Peschures

Décision n° DEC-2008-027 : Avenant n° 1 marché entretien voirie 2008

Décision n° DEC-2008-028 : Cabinet de recrutement - directeur général des services

Décision n° DEC-2008-029 :	Maison du barrage - salles d'évolution en rez de chaussée rénovation peinture toile de verre
Décision n° DEC-2008-030 :	Maison du barrage - extension alarme a incendie par ajout de détecteurs et indicateurs d'action
Décision n° DEC-2008-031 :	Ravalement de la voûte rue du Canal
Décision n° DEC-2008-032 :	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service espaces verts en remplacement d'un Citroën C15
Décision n° DEC-2008-033 :	Acquisition d'un fourgon benne 3,5 t Ford transit
Décision n° DEC-2008-034 :	Acquisition d'un véhicule de liaison Ford fiesta
Décision n° DEC-2008-035 :	Acquisition d'un véhicule utilitaire Ford connect pour le service mécanique
Décision n° DEC-2008-036 :	Acquisition d'un véhicule utilitaire renault kangoo a destination du service voirie
Décision n° DEC-2008-037 :	Bail précaire commercial - école de musique dirigée par M. PELLEGRINI
Décision n° DEC-2008-038 :	Convention de location M. INGUANTA Romain
Décision n° DEC-2008-039 :	Travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable entreprise
Décision n° DEC-2008-040 :	Travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable entreprise CHOLTON
Décision n° DEC-2008-041 :	Aménagement zone 30 - rue F. Buisson
Décision n° DEC-2008-042 :	M.O réhabilitation réservoir des Flaches Maniquet

**Vœu présenté par la GAUCHE CITOYENNE ET ECOLOGISTE :**  
**REFORME DES BACS PROFESSIONNELS :**

Le Conseil Municipal de Rive de Gier réuni mercredi 30 avril exprime sa désapprobation quant à la méthode et au fond de la réforme des bacs professionnels voulue par le ministre UMP Xavier Darcos. La méthode, c'est l'absence de concertation.

Le contenu, c'est la réduction de 4 à 3 ans d'une formation très utile et appréciée par des élèves et des familles soucieux de se donner les meilleures armes pour entrer dans le monde du travail.

Alors même que les filières professionnelles souffrent du manque d'enseignement général, la réforme prévoit une baisse conséquente des heures de Français, histoire géo (102h supprimées), de langue vivante 1 (68h supprimées), de maths sciences physiques (136h supprimées).

En plus d'une baisse conséquente du nombre d'heures des filières générales, la réforme du « bac pro » risque d'avoir pour conséquences la baisse du niveau de la formation dans la spécialité choisie et l'augmentation des effectifs par classe en 2ème année pour intégrer les élèves issus l'enseignement général qui souhaitent se réorienter et des élèves issus des CAP.

Le Conseil Municipal souhaite dire son profond attachement à la communauté scolaire de Rive de Gier et à la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur qui y est délivré par les établissements publics.

Le Conseil Municipal apporte son soutien aux exigences exprimées par les jeunes scolarisés, les enseignants et les parents d'élèves en terme de besoins financiers et humains nécessaires au

développement et non à la réduction de la qualité de l'offre éducative, enjeu primordial pour le renouveau de notre cité.

Le Conseil Municipal de Rive de Gier demande à M le ministre de l'éducation nationale de retirer son projet et d'ouvrir de véritables discussions avec les partenaires de la communauté éducative.

**8 (huit) conseillers municipaux votent en faveur de ce vœu (M. HATTERER, V. KERGOT, D. NADOUR, A. CHARNI, V. BONY, J. POINT, C. BENOUMELAZ, M. CORTINOVIS).**

**Fait à RIVE DE GIER, le 8 mai 2008**

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général,  
Jean-Claude CHARVIN**